



Décembre 2017

Première enquête sur la nouvelle mesure de soutien à l'édition 2016-2020

Le nouvel outil de soutien fédéral à l'édition est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Sur la base de l'examen des demandes qui lui sont parvenues des différentes régions culturelles, l'Office fédéral de la culture a alloué des contributions structurelles pluriannuelles à 67 maisons d'édition.

Ce document présente quelques données statistiques du concours de 2016 et les résultats d'une enquête réalisée auprès des bénéficiaires du soutien.

Table des matières

01.	Introduction.....	3
01.1	L'origine du soutien fédéral à l'édition.....	3
01.2	Les bases de l'enquête.....	4
02.	Statistiques sur la répartition régionale.....	5
03.	Enquête.....	7
03.1	Reconnaissance publique des maisons d'édition.....	7
03.2	Montant du soutien.....	8
03.3	Rapport entre le budget global et les maisons d'édition soutenues.....	9
03.4	Primes d'encouragement pour les petites maisons d'édition.....	10
03.5	Montant maximum pour les soutiens structurels.....	11
03.6	Montant minimum pour les soutiens structurels.....	12
03.7	Soutiens structurels et soutiens ponctuels.....	13
03.8	Utilisation du soutien (1).....	14
03.9	Utilisation du soutien (2).....	15
03.10	Préparation des candidatures au concours.....	16
04.	Remarque finale.....	17

01. Introduction

01.1 L'origine du soutien fédéral à l'édition

D'un point de vue politique, le soutien à l'édition pour la période 2016-2020 est essentiellement l'aboutissement de réflexions qui ont fait suite à l'abandon ou au refus de certains projets liés à l'édition et aux interventions parlementaires qui s'en sont suivies. Le refus du prix unique du livre par le peuple en 2012¹, malgré le soutien affiché par les milieux de l'édition et de la culture, a marqué à cet égard un tournant décisif. Une fracture symbolique, qui a immédiatement alimenté les préoccupations et les tensions. Cette votation a également mis au jour une division nette entre les deux principales régions culturelles du pays : refusée par 56,1 % de la population suisse le 11 mars 2012, la loi fédérale sur la réglementation du prix du livre (LPL) du 18 mars 2011 a cependant été acceptée à une large majorité par tous les cantons romands. Et si le non l'a emporté au Tessin, c'est à une majorité moins nette qu'en Suisse alémanique.

L'issue de cette votation a donné lieu à diverses interventions parlementaires liées à la littérature et à l'édition, dont deux postulats acceptés par le Conseil fédéral : l'un de Géraldine Savary, *Situation du marché du livre* (12.3195), déposé le 15 mars 2012, qui demandait « un rapport sur la situation du marché du livre » ; l'autre de Luc Recordon du 16 mars 2012, *Pour une politique du livre* (12.3327), qui demandait de « présenter l'éventail des possibilités susceptibles, si ce n'est de résoudre, au moins de pallier la situation très délicate de la littérature suisse et du livre en Suisse ». On signalera également le dépôt de trois interpellations, celle de Kurt Fluri, *Encouragement de la scène littéraire suisse* (12.3130), déposée le 12 mars 2012, et celles de Mathias Reynard, *Quelle politique du livre pour demain ?* (12.3190) et *Politique du livre. Et maintenant ?* (13.3601), datées respectivement du 15 mars 2012 et du 21 juin 2013.

Parallèlement à cette votation et à ces interventions, l'Office fédéral de la culture n'a cessé de travailler avec le groupe de travail « Politique de la littérature » (institué en 2011 en collaboration avec Pro Helvetia, la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles et la Conférence des Villes en matière culturelle) qui a depuis été intégré au Dialogue culturel national. Ce groupe de travail – qui reste un lieu privilégié d'échanges et de discussion entre les différents niveaux institutionnels – est notamment à l'origine de la publication en 2013 du rapport *Promotion de la littérature en Suisse. Mesures des pouvoirs publics. Panorama 2011*², qui faisait clairement état du manque de soutiens structurels à l'édition. Dans la foulée de ce constat officiel des déficits en la matière et suite à la publication du message culture 2016-2020 du 28 novembre 2014, qui affirme la volonté de soutenir l'édition, un second groupe de travail « Soutien à l'édition » a été créé en 2015 dans le but d'associer les acteurs culturels aux réflexions portant sur la mise en œuvre du nouvel outil de promotion. Il se compose de

¹ Avant 2012, divers projets et débats avaient porté sur le soutien à l'édition. Le plus connu de ces projets est probablement le modèle de promotion « Succès Livre et littérature », dont le rapport final de 2009 porte la signature du président du groupe de travail, Thomas Geiser.

² *Promotion de la littérature en Suisse. Mesures des pouvoirs publics. Panorama 2011*, Office fédéral de la culture, Berne, 2013. Pour ce qui est de l'édition, le rapport montrait notamment comment en 2011 les soutiens publics à l'édition consistaient essentiellement en des aides ponctuelles, destinées à tel ou tel livre, qui ne tenaient pas vraiment compte des structures de l'édition et du travail « immatériel » de cette dernière (travail moins quantifiable, mais complémentaire à la production « physique » des livres) : « au-delà du financement destiné à la production de livres et de la promotion (qui se concentre – comme on a vu – sur les foires internationales), il reste aux éditeurs des contributions pour 466'000 francs (13 %). Le soutien aux structures des maisons d'édition est très modeste ». On affirmait déjà dans ce document : « Plusieurs éditeurs suisses luttent aujourd'hui pour leur survie. [...] Un modèle de soutien structurel donnerait à ces importants acteurs culturels une plus grande aisance dans le travail culturel qui est le leur en plus de la production de livres. Surtout, les éditeurs se retrouveraient, grâce à ce soutien, dans une position plus favorable pour affronter les défis du numérique » (p. 8).

représentants de l'Office fédéral de la culture, du *Schweizer Büchhändler- und Verleger-Verband*, de l'Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires, de la *Società Editori della Svizzera Italiana*, des *Swiss independant publishers* et de l'association des Autrices et Auteurs de Suisse. Cette mise en commun des idées s'est révélée déterminante pour la conception et la mise en place du soutien.

Concrètement, le soutien à l'édition est effectif depuis le 1^{er} janvier 2016 avec l'entrée en vigueur de l'Ordonnance du DFI du 25 novembre 2015 instituant un régime d'encouragement des maisons d'édition pour les années 2016 à 2020 (RS 442.129), qui se fonde sur l'article 15 de la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, 442.1) du 11 décembre 2009³.

01.2 Les bases de l'enquête

L'OFC a décidé de soutenir 67 éditeurs parmi les candidatures qui ont été déposées dans le cadre du concours organisé au début de 2016 : 46 maisons d'édition « majeures » reçoivent des contributions structurelles (allant de 7 500 à 80 000 francs par an) pour toute la période de financement, c'est-à-dire de 2016 à 2020 ; 21 maisons d'édition plus petites reçoivent pour leur part des primes d'encouragement (de 5 000 à 7 500 francs par an) pour la période 2016-2018.

Vu les nombreux retours des éditeurs bénéficiaires, cette première enquête permet de procéder à une évaluation quantitative des choix opérés et de la signification concrète du soutien.

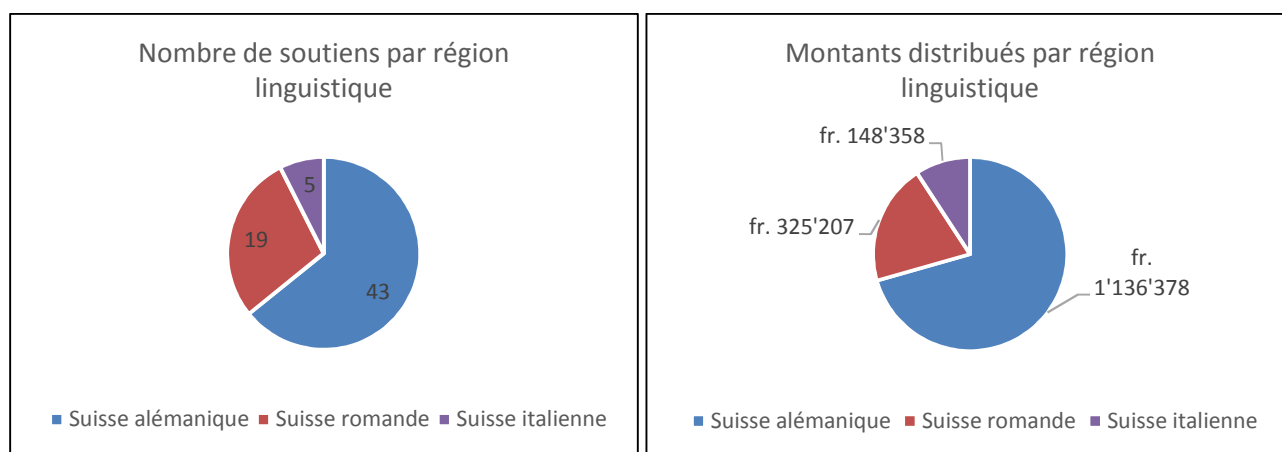
L'enquête repose sur les statistiques du concours de 2016 et sur les résultats du questionnaire adressé aux bénéficiaires du soutien. Ce document a une valeur indicative mais ne permet pas de tirer de conclusions définitives : les maisons d'édition ont en effet reçu la première et la seconde tranches du soutien entre décembre 2016 et mars 2017, soit sur un laps de temps trop bref pour développer des projets particuliers ou mener une réflexion approfondie. Il s'agira d'en tenir compte lors des réflexions auxquelles cette enquête donnera lieu.

³ Cet article a été modifié une première fois le 19 juin 2015 (modification en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) pour donner une base légale à la nouvelle mesure de promotion.

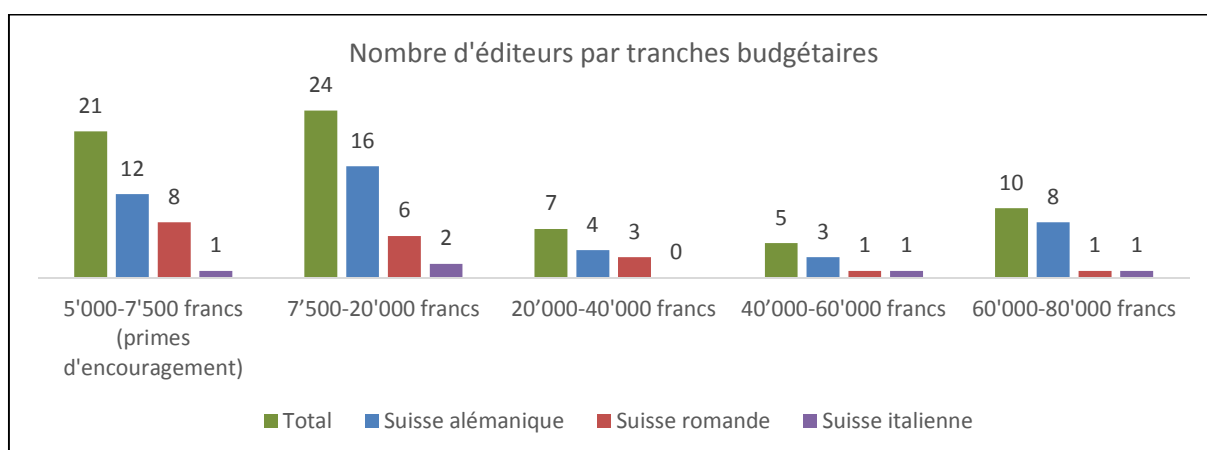
02. Statistiques sur la répartition régionale

Le nouvel instrument de promotion est très attentif aux différentes réalités de l'édition suisse et l'ordonnance prévoit – justement dans le but de créer une base d'évaluation commune – une clé de répartition pour les trois principales régions culturelles de Suisse : Suisse alémanique 1, Suisse romande 1,5 et Suisse italienne 4. La partie germanophone a reçu 43 soutiens (64%), la partie francophone 19 (28%) et la partie italophone 5 (7%). Ce sont là des données significatives, surtout si l'on considère également les montants qui ont été distribués dans les différentes régions :

- Suisse alémanique : 1 136 378 francs (71%)
- Suisse romande : 325 207 francs (20%)
- Suisse italienne : 148 358 francs (9%)



Les résultats nous rappellent notamment que dans le monde de l'édition les marchés potentiels sont incontestablement différents d'une région à l'autre (avec toutes les conséquences qui en résultent) et que les réalités éditoriales propres à chaque région ont leurs racines dans des traditions et des pratiques parfois séculaires. Si l'on considère la répartition des soutiens, on constate au niveau structurel que la densité de maisons d'édition professionnelles et de grande dimension est plus élevée en Suisse alémanique que dans le reste du pays.



Les chiffres sont très clairs à cet égard : parmi les maisons d'édition ayant obtenu un soutien supérieur à 40 000 francs, 11 sur 15 (73%) sont germanophones, 2 francophones et 2 italo-phones (13% dans les deux cas). Dans la tranche de celles qui ont reçu entre 5 000 et 40 000

francs, la Suisse alémanique en compte 32 sur 52 (62%), la Suisse romande 17 (33%) et la Suisse italienne 3 (6%).

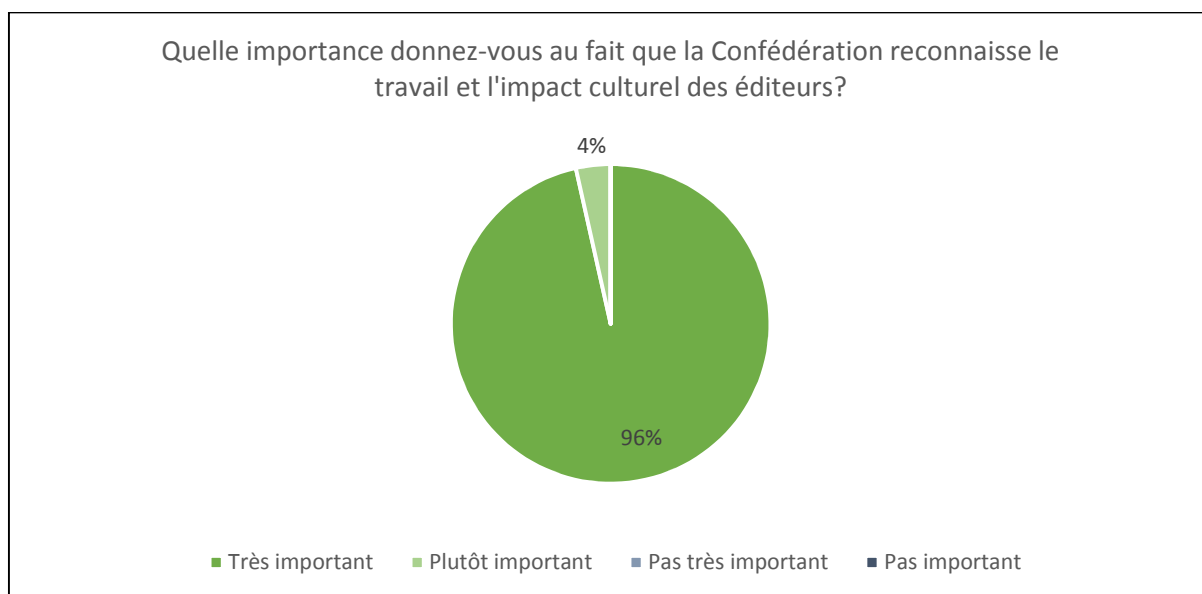
03. Enquête

Comme indiqué ci-dessus, les résultats de cette enquête proviennent d'un questionnaire de dix questions qui a été envoyé à tous les bénéficiaires du soutien. La participation est satisfaisante et représentative puisque 85% des maisons d'édition, 57 sur 67, ont répondu aux questions : 37 sur 43 en Suisse alémanique (86%) ; 15 sur 19 (79%) en Suisse romande et 5 sur 5 en Suisse italienne (100%). Les réponses sont anonymes.

Il est important de rappeler pour la lecture de cette enquête que les maisons d'édition ont reçu la première et la seconde tranches du soutien entre décembre 2016 et mars 2017, soit sur un laps de temps trop bref pour développer des projets particuliers ou mener une réflexion approfondie.

03.1 Reconnaissance publique des maisons d'édition

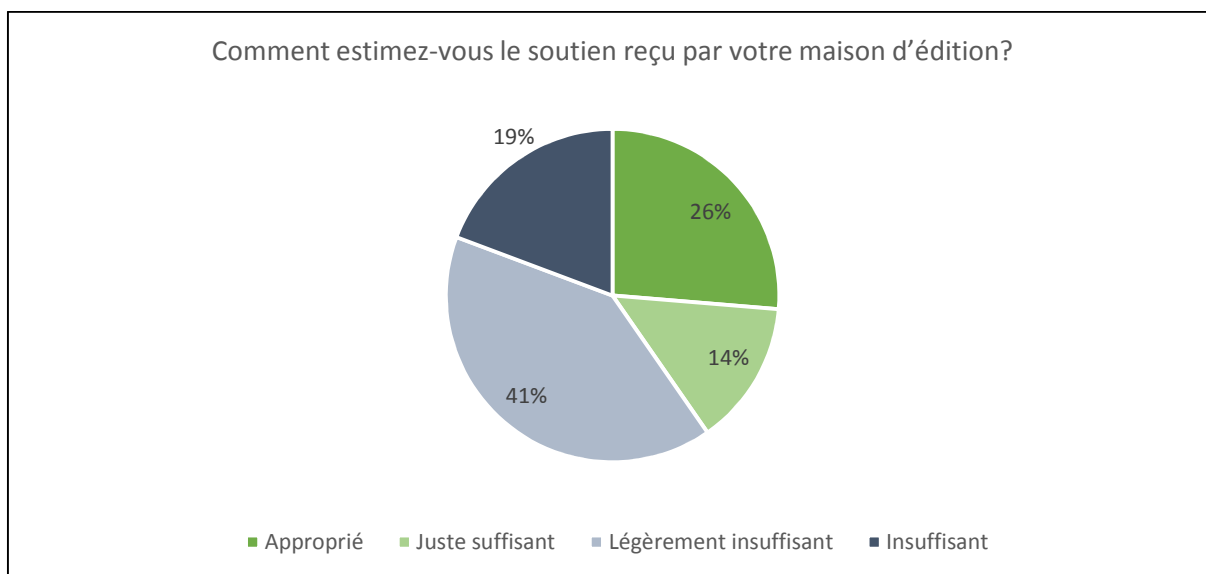
A propos de cette première question, il convient de souligner que la Confédération reconnaît pour la première fois de manière officielle – à travers le message sur la culture pour les années 2016 à 2020 et l'introduction d'un soutien à l'édition – le travail culturel des maisons d'édition et considère celles-ci comme des acteurs tout à fait essentiels du paysage culturel suisse.



Le résultat n'est pas étonnant ; il souligne que les éditeurs sont généralement satisfaits de l'objectif atteint, même si celui-ci n'est que symbolique. Certains des commentaires – toujours anonymes – relatifs à cette question sont significatifs : « Quiconque a travaillé dans une maison d'édition sait le temps et les compétences qu'il faut pour produire une publication de qualité » ; « C'est un signe de reconnaissance de la valeur non économique de la littérature, une valeur d'identité culturelle ainsi que de visibilité. Même si nous n'oublions pas que le marché, avec ses logiques dures, et ses mystères aussi, est un bon baromètre et doit rester un bon baromètre de la qualité littéraire » ; « La qualité du travail de l'éditeur apporte une plus-value au travail artistique et intellectuel des auteurs. La culture du livre est le fruit de leur travail commun. »

03.2 Montant du soutien

Rappelons que les primes d'encouragement vont de 5 000 à 7 500 francs et les contributions structurelles de 7 500 à 80 000 francs.



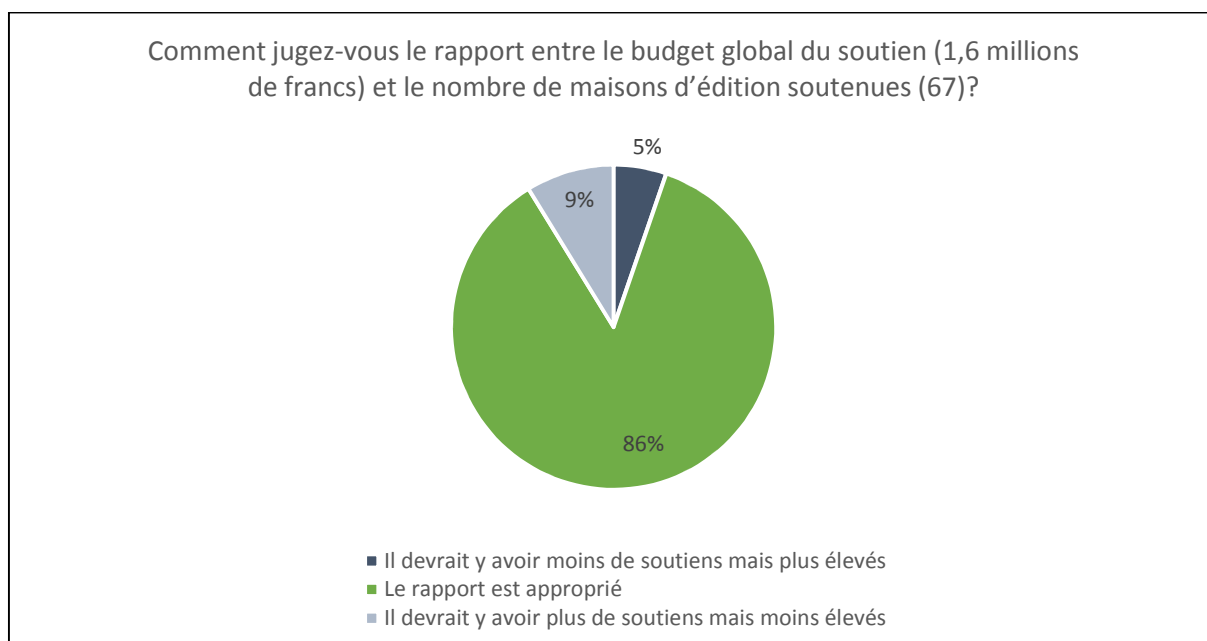
Si une majorité (60%) juge le soutien insuffisant (les réponses « légèrement insuffisant » dominant), un bon quart des participants ne le considère pas moins comme « approprié ». Voici à ce propos la réaction d'un éditeur romand : « Nous sommes très satisfaits du montant reçu, toutefois, un montant légèrement supérieur [...] nous serait très utile, pour avoir un impact encore plus fort sur notre activité et le développement de projets. Nous avons besoin de dégager du temps pour des projets à long terme et un tel financement permettrait d'améliorer la qualité de notre offre et nous permettrait d'être plus stables ».

03.3 Rapport entre le budget global et les maisons d'édition soutenues

Le contexte éditorial suisse est, répétons-le, non seulement caractérisé par trois réalités culturelles distinctes, mais également par un tissu dense de maisons d'édition de petite et de moyenne importance. C'est pour bien tenir compte de cette particularité que l'OFC soutient un nombre de structures qui peut paraître élevé de prime abord. Or les bénéficiaires de soutien ne représentent en réalité pas plus de 20% des 300 à 400 éditeurs (toutes orientations et tous niveaux professionnels confondus) que compte la Suisse

En même temps, il est important que les maisons d'édition de petite et de moyenne dimension présentent un front commun devant le public et les institutions pour pouvoir faire comprendre hors des milieux spécialisés l'importance de leur activité et l'influence positive qu'elles exercent sur la culture suisse. Le public n'a en effet généralement guère idée du travail éditorial qui précède et suit la publication d'un livre. Un éditeur italophone affirme dans son commentaire que « ces prochaines années d'importants défis seront à relever (distribution, communication, numérique, concentration de capitaux) qui nécessiteront de gros investissements. Autant de défis que les maisons d'édition indépendantes ne parviendront à relever que si elles unissent leurs forces ».

Le budget global destiné au soutien représente 1,6 million de francs par an pour la période de financement 2016-2020.

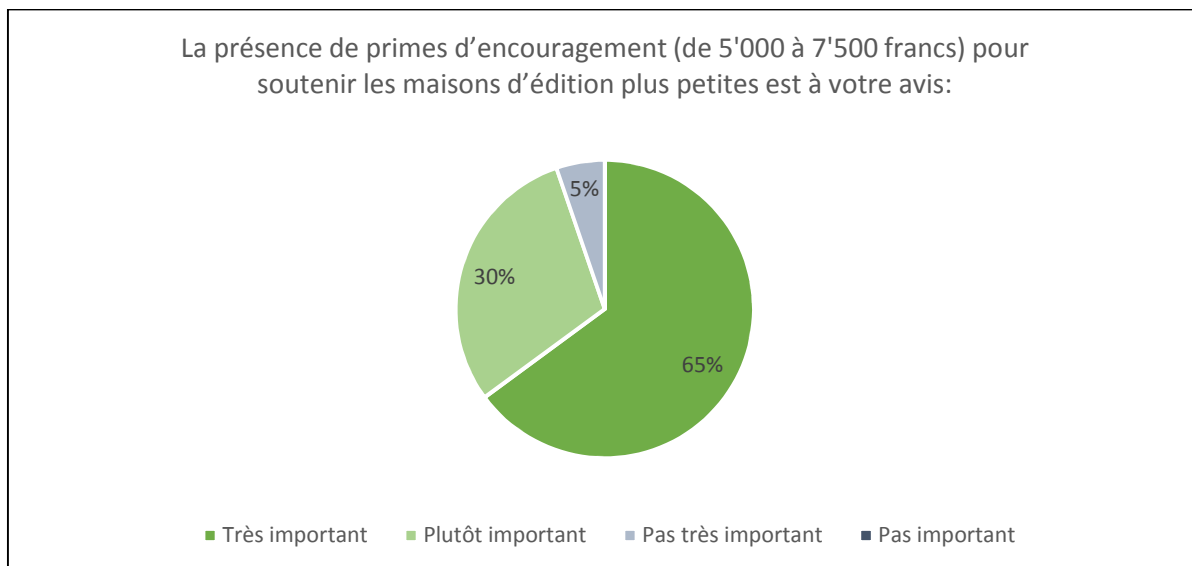


Selon l'enquête, les maisons d'édition se disent sensibles à l'importance d'un soutien qui tienne compte du contexte éditorial suisse et qui bénéficie à un nombre ni trop bas ni trop élevé de structures. Un éditeur germanophone écrit : « Je trouve très judicieuse la large clé de répartition. Je la conserverais si les crédits de soutien à l'édition devaient ne pas augmenter à l'avenir ».

Certains éditeurs estiment naturellement qu'il faudrait relever le budget (« Il faudrait augmenter le budget », « Il faudrait augmenter le nombre de soutiens et les sommes allouées », « Un soutien sérieux à l'édition coûterait à notre avis davantage d'argent. Et ce serait justifié. La culture du livre l'aurait mérité », etc.).

03.4 Primes d'encouragement pour les petites maisons d'édition

Afin de soutenir l'impact culturel des petites maisons d'édition de Suisse – un des objectifs de l'ordonnance, l'OFC a prévu d'assortir les contributions structurelles d'un second instrument, à savoir les primes d'encouragement.

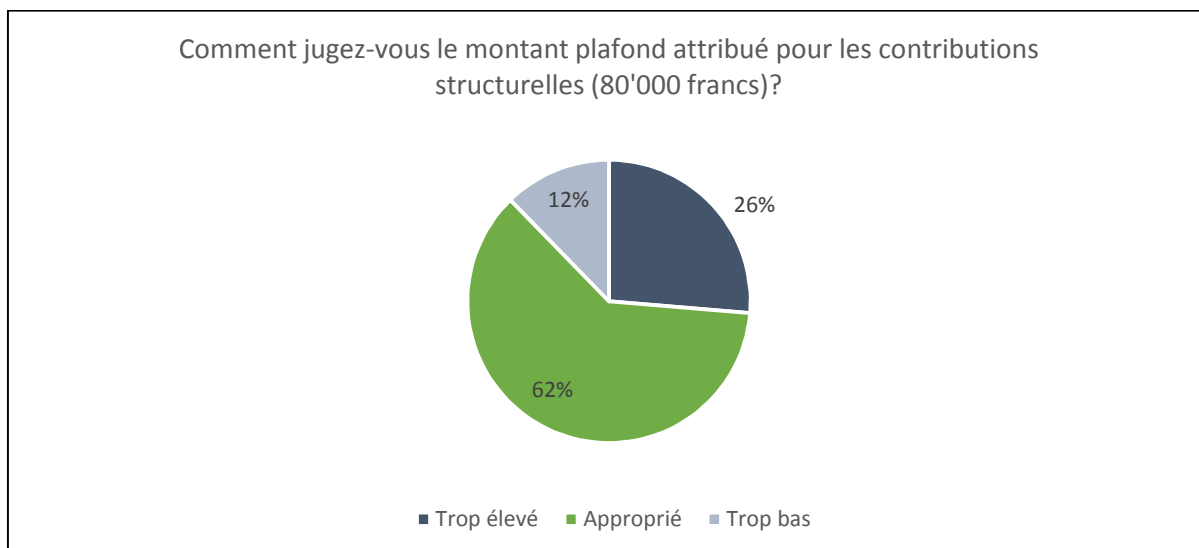


Les réponses des maisons d'édition convergent pour dire que les primes d'encouragement sont un instrument nécessaire. Les données semblent confirmer l'importance que revêt le tissu serré des petites maisons d'édition en Suisse (« Les petits éditeurs contribuent énormément à la biodiversité de la Suisse », lit-on dans une réponse). Leur reconnaissance est expressément saluée par différents éditeurs : « Bénéficiaire d'une prime d'encouragement, elle a vraiment été perçue comme un signe de reconnaissance de notre travail de professionnel » ; ou encore « Ce soutien de l'OFC, qui constitue une marque de reconnaissance, est un outil judicieux pour soutenir tous les acteurs de notre branche, des plus petits aux plus grands ».

Quelques éditeurs ont pour leur part proposé une augmentation des montants (« Les montants pourraient aller de 7 500 à 10 000 francs »).

03.5 Montant maximum pour les soutiens structurels

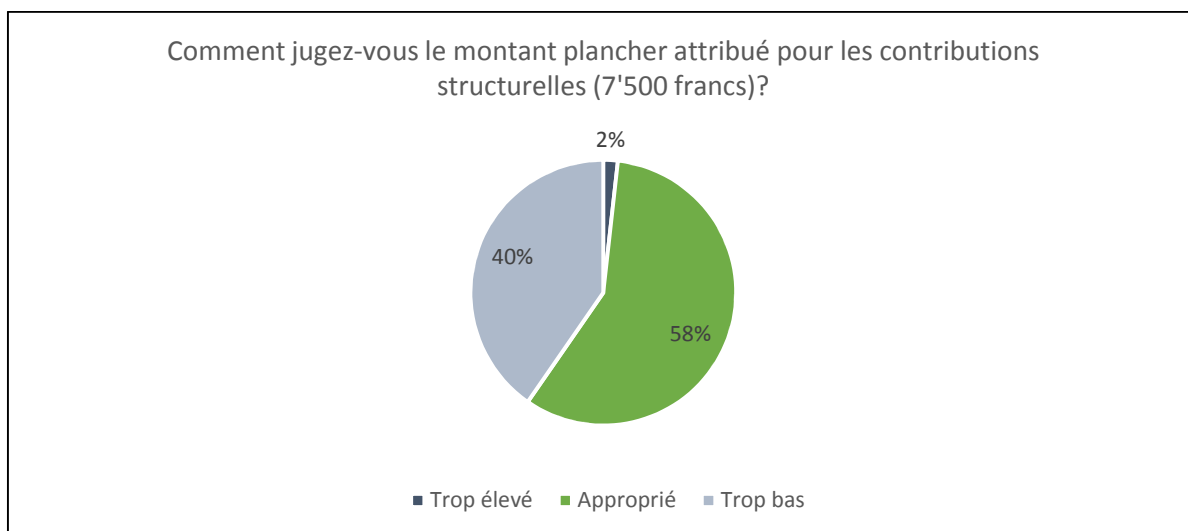
Le montant maximum du soutien défini dans l'ordonnance concerne les maisons d'édition de grande dimension (et le plus souvent internationales). Durant cette période de financement, 7 maisons d'édition bénéficient d'un soutien de 80 000 francs par an.



Dans la majorité des réponses, le montant maximum est jugé approprié (ici un avis parmi d'autres : « Ça me semble être un ordre de grandeur qui permet effectivement de réaliser des choses »). Cette appréciation est cependant parfois assortie d'un bémol, comme par cet éditeur romand : « En soi, nous le considérons comme approprié. Mais notre souhait est que les entreprises de taille moyenne, touchent un peu plus et si nous devons couper quelque part, ce serait aux très grandes, qui à notre avis, disposent d'atouts pour offrir des prestations de qualité, sans des montants aussi élevés ».

03.6 Montant minimum pour les soutiens structurels

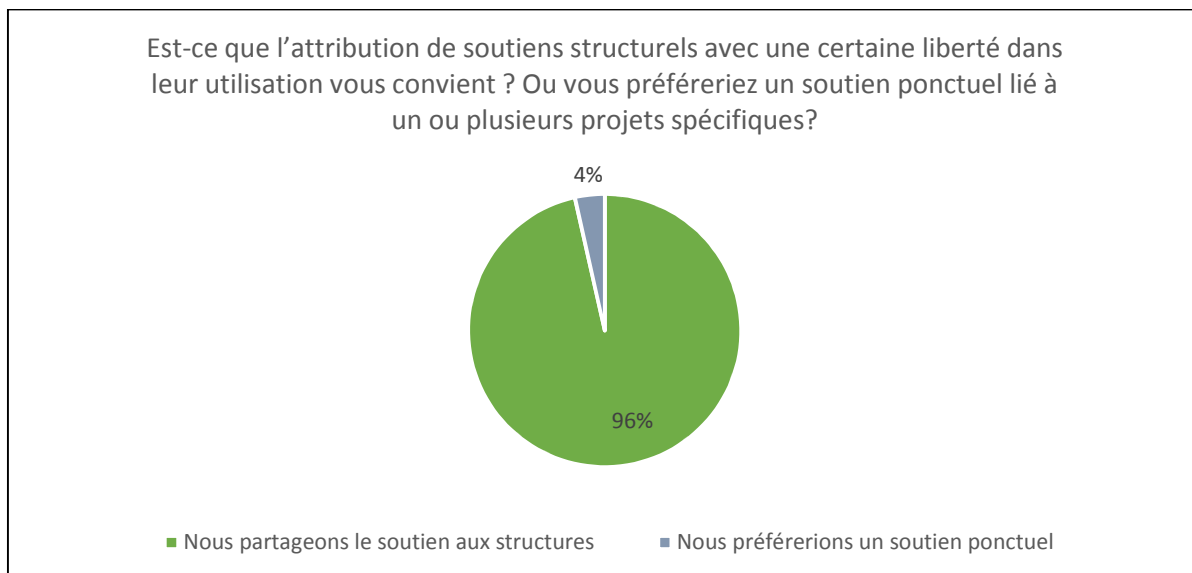
A l'instar du montant maximum, le montant minimum des contributions structurelles (qui correspond au montant le plus élevé des primes d'encouragement) est défini dans l'ordonnance.



Dans ce cas également, la majorité estime approprié le montant minimum, même si une importante minorité le trouve insuffisant. Parmi les réactions, on peut lire : « Approprié en regard du budget total actuel », ou « Approprié dans le cadre des crédits disponibles. On souhaiterait qu'il soit plus élevé. Les petites maisons d'édition sont des biotopes fertiles ». Un éditeur francophone va plus loin : « Parce que justement nous sommes de petites structures, nos moyens sont plus limités que les grandes. Une meilleure répartition des montants serait appréciée pour que ce ne soit pas toujours les grandes maisons qui bénéficient de toutes les aides cumulées ».

03.7 Soutiens structurels et soutiens ponctuels

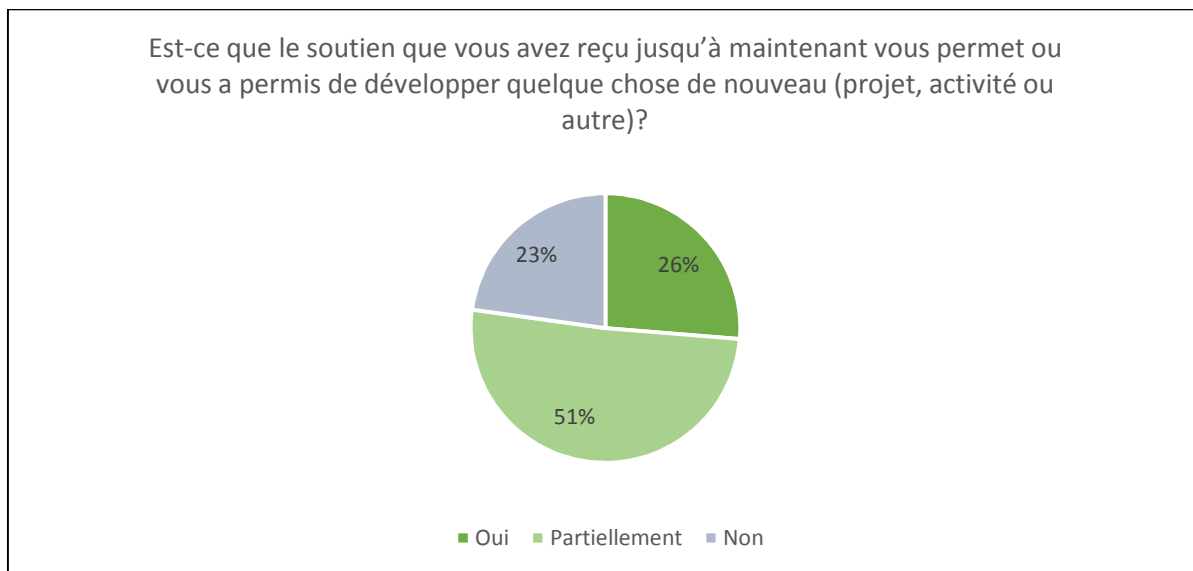
Le soutien à l'édition prévoit un contrat de prestations entre l'OFC et les éditeurs bénéficiaires. A l'intérieur de ce cadre juridique, les bénéficiaires peuvent gérer la subvention à leur guise, sans que celle-ci soit liée à un projet spécifique.



Le résultat est net : le soutien structurel et la liberté qu'il offre par rapport à un soutien ponctuel fait la quasi-unanimité. Voici un échantillon de commentaires : « Dans la mesure où les soutiens proportionnels au chiffre d'affaires sont bien réfléchis, le contrat de confiance que suppose un soutien aux structures est très précieux en terme de temps, de confiance et de projections budgétaires » ; « Si l'on considère le nombre d'instruments de soutien assortis de critères, parfois obscurs, liés à la qualité et au contenu, je trouve très judicieuse cette structure non liée à un objectif précis » ; « Seules les contributions structurelles font sens. Le soutien ponctuel occasionne des deux côtés des charges administratives sans rapport avec les crédits à disposition » ; « Chaque éditeur sait où il convient d'investir davantage d'argent. Que ce soit dans la commercialisation ou dans des investissements pour l'avenir ».

03.8 Utilisation du soutien (1)

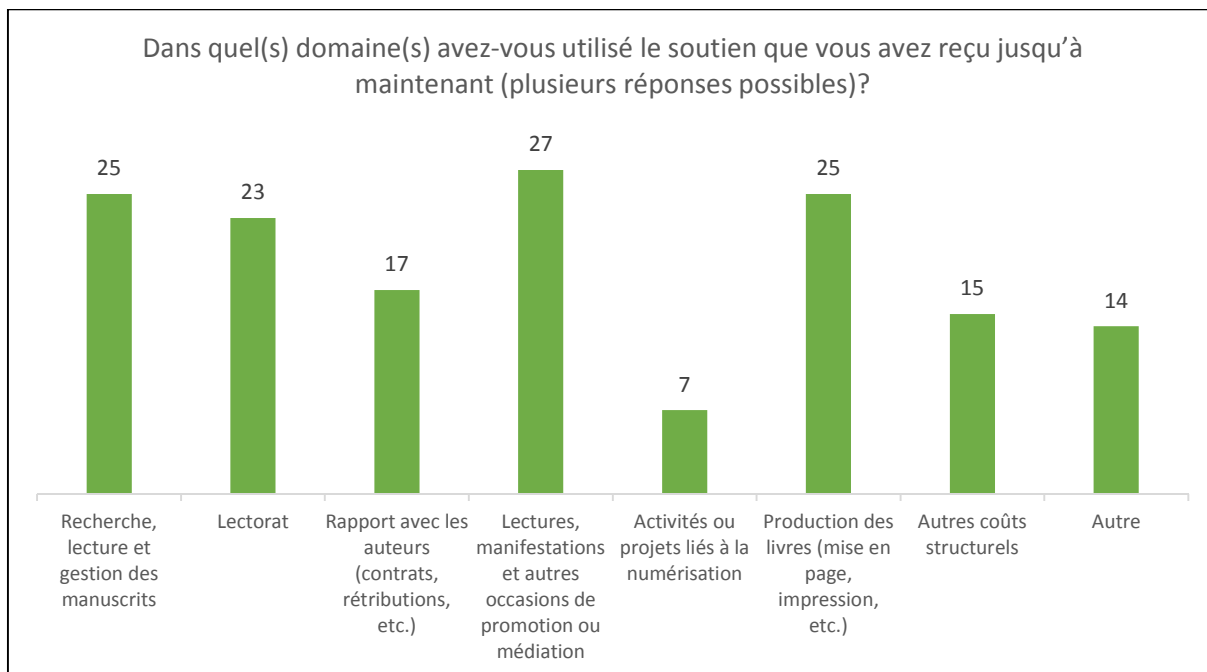
A propos de cette question, rappelons une fois encore que les maisons d'édition ont reçu la première et la seconde tranche du soutien entre décembre 2016 et mars 2017, soit sur un laps de temps trop bref pour développer des projets particuliers ou pour mener une réflexion approfondie (cf. § 01.2).



Cela étant dit, les données font clairement ressortir que le soutien à l'édition permet, en partie du moins, de développer quelque chose de nouveau ou qui était en suspens. Et visiblement, au vu également des réactions des éditeurs, le soutien apporte quelque chose en termes qualitatifs : « Il nous a permis de faire un travail de tri parmi les nombreux textes qui nous parviennent et nous a aidé à faire un travail de qualité au niveau de la réalisation (lectorat, corrections, évaluation avec l'auteur, etc.) des textes retenus » ; « Nous avons pu particulièrement améliorer le graphisme de nos couvertures, ce qui assure une plus grande visibilité à nos livres » ; « La contribution aide à planifier avec plus sécurité les projets futurs. Qu'il s'agisse de nouvelles présentations, du lectorat, ou de projets de marketing et de collaboration, que nous pouvons mieux structurer. Avant de recevoir la contribution, la planification de détail était toujours "compliquée" en tous cas pour ce qui me concerne ».

03.9 Utilisation du soutien (2)

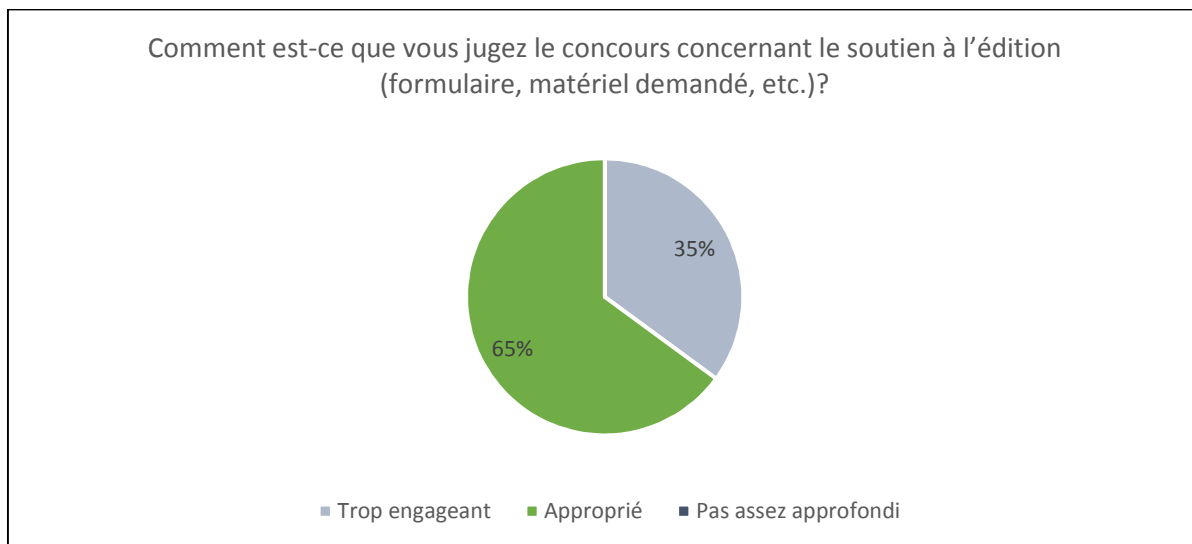
Les observations faites au point précédent sont ici également valables (cf. § 03.8). Plusieurs réponses étant possibles à cette question, les nombres se réfèrent au nombre d'éditeurs qui ont choisi une activité déterminée (le nombre d'éditeurs ayant répondu au questionnaire étant, rappelons-le, de 57 au total).



Les résultats montrent à l'évidence une tendance positive vers les activités définies par l'OFC comme « immatérielles » (recherche et lecture de manuscrits, lectorat, rapport avec les auteurs, lectures et manifestations, etc.). Or, ces activités sont un des objectifs du soutien à l'édition, parce qu'elles influencent fortement la qualité et, partant, l'impact des maisons d'édition dans le paysage culturel suisse.

03.10 Préparation des candidatures au concours

Le concours de 2016 prévoyait que les éditeurs remplissent un questionnaire en ligne auquel ils joindraient quelques annexes concernant les quatre derniers exercices comptables, et ce quel que soit le type de soutien (contribution structurelle ou prime d'encouragement).



La majorité juge le concours approprié, même si certains éditeurs, en particulier les petites maisons, considèrent qu'il prend trop de temps. Les éditeurs ne perdent cependant pas de vue que la demande porte sur un soutien pluriannuel. C'est là un aspect à ne pas négliger lorsqu'on évoque les efforts à consentir pour le dépôt des candidatures.

04. Remarque finale

Même si, à un peu plus d'une année, il est prématuré de tirer des conclusions sur l'attribution des contributions à l'édition, cette première évaluation mérite notre attention et peut favoriser les réflexions autour de ce soutien fédéral.

Avant de prendre en considération les statistiques et les résultats de l'enquête, il est important de souligner que le soutien à l'édition a posé des bases solides pour une promotion concrète du travail culturel des éditeurs. Il marque aussi un changement de paradigme : l'édition n'est en effet pas un simple travail d'impression, comme on a tendance parfois à le penser. Il est bien la somme de beaucoup d'activités plus ou moins connues qui sont la vraie clé pour une édition de qualité et, par conséquent, pour un paysage culturel sain et constructif.